

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 39-40 (1967)

Heft: 10

Artikel: L'aménagement de la "regio genevensis"

Autor: Caillot, Robert

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126328>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'aménagement de la «regio genevensis»

par Robert Caillot
Directeur d'études à «Economie et humanisme»

43

I. Une interdépendance démographique, mais aussi socio-économique

Qu'est-ce que la «regio genevensis»? Au plan de la géographie physique, elle comprend la partie aval de la dépression du Léman arrêtée nettement, au sud de Collonges, au défilé de Fort-L'Écluse.

Au plan de la géographie humaine, le problème est plus complexe. En effet, à l'instar de Grenoble, Genève, ville au rayonnement international, n'est nullement une métropole nationale ou régionale. Enclose dans un territoire cantonal restreint, Genève a conservé de son passé beaucoup de traits d'une ville libre du XIII^e siècle. Je crois que l'image que M. R. Panié donne de cette ville est *globalement* exacte. Jugez-en plutôt: «Lieu de passage, de commerce et de banque, centre de confluence et d'opposition entre les rois de France et les princes de Savoie, entre la pensée catholique et celle de la Réforme, entre le monde romand et le monde alémanique, Genève toujours plus soucieuse de pactiser que de se fondre, de résister que de s'unir, s'est faite et s'est développée par la volonté de s'exclure des voisinages qui lui imposeraient appartenance et contrainte, par la volonté d'entrer dans des alliances propres à sauvegarder son individualité et à garantir son existence. C'est ainsi que Genève s'est dégagée de l'emprise de la Savoie grâce à la France, de l'emprise de la France grâce à ses alliances suisses, de la nation suisse grâce au système fédéral et de la Confédération grâce aux affaires internationales.»

Mais malgré son rayonnement international, Genève a besoin, comme le prouve la carte de la «regio», de l'arrière-pays vaudois et français, tant pour son approvisionnement que pour le recrutement de sa main-d'œuvre, le logement et la détente de ses citoyens. Comme on peut le voir, la «regio genevensis» se subdivise en trois zones d'envergure croissante:

1. La «zone suburbaine» de Genève qui comprend: la partie lémanique du district de Nyon située au sud de Céligny, puis, par Bossy, Ornex, Moens, Saint-Genis, une partie du canton français de Ferney-Voltaire, puis, par Veyrier, les communes d'Étrembières, Gaillard, Annemasse, Ambilly appartenant à la Haute-Savoie, la croissance de ces communes françaises du Pays de Gex ou du canton d'Annemasse est directement liée à celle de Genève: Ferney n'est-elle pas passée de 1165 habitants en 1954 à 2415 en 1964, et de 1962 à 1966 les quatre communes savoyardes ci-dessus n'ont-elles pas crû de près de 25%?

2. La «zone d'habitats dispersés» appartenant pour une large part, nous le verrons, à des Genevois. Cette zone, comme on peut le constater, coïncide presque exactement avec la zone franche et celle des «biens-fonds» dite encore «des cinq kilomètres». L'interdépendance est ici la plus étroite que l'on puisse rêver puisqu'elle est «foncière»: les avantages de la «zone franche» ont joué, par la force des choses, presque uniquement en faveur des Genevois.

c) Chambres meublées (hôtel, maison meublée).

d) Constructions provisoires.

e) Habitations de fortune.

2. Les logements vacants: logements ordinaires non occupés, le plus souvent disponibles.

3. Les résidences secondaires: maisons de campagne, logements de vacances.

Quand on passe des communes rurales aux agglomérations les plus importantes on s'aperçoit que la part des logements vacants et des résidences secondaires domine, tandis que la part des faux logements (catégories b, c, d, e) augmente. Ainsi la catégorie des logements vacants et celle des résidences secondaires représentant chacune: 8 à 10% dans les communes rurales, 5% dans les agglomé-

rations de moins de 100 000 habitants, 2 à 3% dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

A l'inverse, les faux logements représentent: environ 1% en milieu rural, 4 à 5% dans les agglomérations urbaines, plus de 9% dans l'agglomération parisienne.

Dans certaines régions à vocation touristique (proximité de la mer, montagne), le nombre des résidences secondaires est moins élevé. Mais il s'agit là d'un phénomène souvent localisé. Le marché du logement est relativement détendu dans le Sud-Ouest, relativement tendu dans le Nord-Est.

Enfin, sur les 16 343 620 logements recensés en 1962, il y avait 663 660 «faux logements», 860 760 logements vacants, 944 660 résidences secondaires.

La « regio » : une réalité tissée de mille liens

3. La zone des « migrations alternantes » de travailleurs qui englobe le district de Nyon (sauf Saint-Cergue), le Pays de Gex, Bellegarde et ses environs, et tout le territoire français situé à l'intérieur d'une ligne jalonnée par les villes de Cruseilles, La Roche-sur-Foron, Bonneville, Saint-Jeoire, Boège et Thonon. Quand on sait que ces migrants frontaliers sont au nombre de 8000 environ, soit 20% de la population active du Genevois français, on comprend là encore que l'interdépendance entre Genève et son arrière-pays est loin d'être marginale.

Il appert donc que la « regio genevensis », bien loin d'être une construction de l'esprit, est une réalité tissée de mille liens et que l'objectivité scientifique la plus élémentaire demande que son étude d'abord et son aménagement ensuite soient conduits *conjointement* par les responsables genevois et français.

En attendant cette collaboration que je souhaite, pour le bien de tous les habitants du Genevois, la plus rapprochée possible, je voudrais donner un aperçu succinct du contenu de la « regio genevensis ».

1. Le contenu démographique

« A tout seigneur tout honneur » : nous commencerons cet aperçu par Genève.

Le canton de Genève, peuplé en 1948 de quelque 200 000 habitants, en comprend aujourd'hui un peu plus de 300 000. Sur ces 300 000 le recensement dénombre 120 000 Confédérés (soit 40%), 90 000 étrangers (soit 30%) et, par conséquent, 90 000 Genevois seulement. Certes, la distinction statistique entre Confédérés et Genevois est-elle à relativiser, il n'en reste pas moins que cette part relativement faible de Genevois d'origine recouvre une douloureuse réalité.

Les plus de 40 ans représentent 53,7% des Genevois autochtones, 42,6% des Confédérés et 26,9% seulement des étrangers. Une telle structure d'âges a des conséquences brutales sur la balance « naissances/décès » : en effet, cette balance était, en 1965, négative = $-1,7\text{‰}$, pour les Genevois d'origine, nettement positive pour les Confédérés = $+4,3\text{‰}$, et très largement excédentaire pour les étrangers = $+18,6\text{‰}$. C'est dire, comme ce déficit des naissances sur les décès n'est pas accidentel pour les Genevois d'origine, que l'augmentation de population constatée n'est due qu'aux apports extérieurs et singulièrement aux étrangers : ces derniers qui, en 1950, ne re-

présentaient que 16,9% de la population cantonale, atteignaient 30,4% en 1965.

Cette situation prouve que, pour le canton de Genève – comme pour celui de Vaud, d'ailleurs – *l'apport de la main-d'œuvre étrangère* (et, en l'occurrence, des Français de la « regio ») est une *nécessité économique*. L'interdépendance entre le canton et sa « regio » est donc *vitale* pour le canton.

Mais on peut dire aussi que la « regio genevensis » a besoin de sa « tête » pour vivre : les frontaliers ne représentent-ils pas 20% de la population active du Genevois français, le pourcentage s'élevant à près de 30% pour le seul Pays de Gex ? Il est vrai que, parmi ces frontaliers, une part non négligeable est composée de Suisses ou d'internationaux résidant en France. Il n'en reste pas moins qu'une harmonisation des programmes d'industrialisation permettrait aux quelque 420 000 habitants du Genevois (soit, en arrondissant les chiffres, 20 000 résidant dans le district de Nyon, 300 000 résidant dans le canton de Genève, 100 000 résidant en France) d'éviter des migrations pendulaires génératrices de fatigue.

2. Le contenu socio-économique

La population agricole cantonale est réduite à sa plus simple expression et c'est le Genevois français qui possède le plus d'agriculteurs. La population active industrielle est sensiblement du même ordre dans les trois territoires, le Genevois français occupant, là encore, la dernière place. Quant à la population active tertiaire, elle est très élevée dans le canton et nettement plus élevée que la moyenne française (36%) dans le Genevois français.

On notera d'ailleurs que ce pourcentage s'élève à 48% et à 46% dans les cantons français de Gex et de Ferney : le nombre des douaniers et du personnel du Casino de Divonne n'est certes pas étranger à l'ampleur de ces pourcentages, mais il est évident que la part des internationaux employés dans les organisations internationales n'est pas négligeable non plus.

Il est patent également que, en raison des plus grandes facilités de logement sur le territoire français, le taux de population active secondaire du Genevois français soit dû en partie aux étrangers travaillant à Genève : le pourcentage d'Italiens, d'Espagnols et de Portugais résidant dans le Genevois français est double de ce qu'il est dans la région Rhône-Alpes tout entière. Cette proximité de la frontière française permet ainsi au canton de Genève de

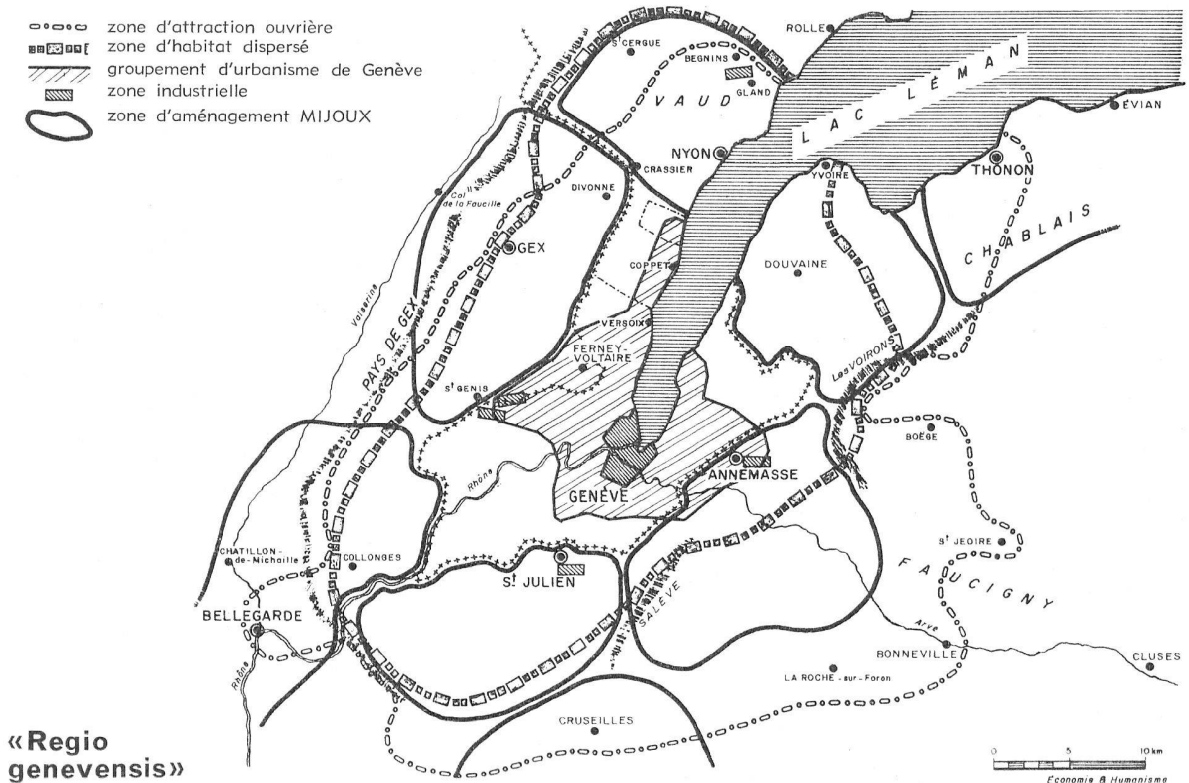
«tourner» les directives fédérales concernant les restrictions de main-d'œuvre étrangère. Sous cet aspect aussi, l'interdépendance est bénéfique... Si nous voulions pousser la malice plus loin, nous noterions que le Genevois français recueille ainsi la main-d'œuvre ouvrière, alors que le Genevois suisse élève son standing social : en effet, alors que les «employés supérieurs» représentaient 4% de la population active tertiaire en 1950, ils en représentaient 7,2% en 1965, et alors que les «employés» subalternes représentaient 27,2% des effectifs tertiaires cantonaux en 1950, ils atteignaient 38,8% en 1965.

Si l'on ajoute que, grâce à l'extension du CERN sur le territoire français, canton de Genève et Pays de Gex sont reliés «physiquement», on voit que l'interdépendance n'est pas seulement démographique, mais socio-économique. Les quelque 1300 emplois nouveaux qui doivent être créés dans le Centre européen de la recherche nucléaire bénéficieront en partie au territoire français.

II. Il faut vivre l'interdépendance au lieu de la subir

Il est donc indéniable que Genève joue le rôle de «pôle de croissance» pour sa «regio» et que cette région bat, bon gré mal gré, au rythme de son développement. C'est dire que si, comme nous le notions précédemment, la «tête» a besoin de son «corps», le «corps» a tout autant besoin de sa «tête».

Les Genevois semblent très fiers d'avoir su maintenir leurs surfaces agricoles en édictant des lois très strictes sur les densités d'habitat admissibles dans leurs communes rurales. Ils paraissent ignorer que, en contrepartie, les demandes de terrains à bâtir s'exercent anarchiquement tant dans le district de Nyon que dans la partie française de la «regio». Il n'est qu'à voir la prolifération de l'habitat pavillonnaire tant sur les territoires communaux de Mies, Tannay, Commugny, Founex que dans la zone franche pour en être persuadé.



Comme par hasard, ce sont les meilleures terres de la Côte vaudoise et les plus grandes exploitations (qui étaient les plus rentables économiquement) qui sont en train de disparaître. Par un paradoxe antiéconomique, le remembrement dans cette partie du district de Nyon n'a servi qu'à favoriser le lotissement: les parcelles trop petites pour être loties deviennent, une fois regroupées, un terrain à bâtir de premier choix. Inversement, en France, l'implantation anarchique des résidences principales ou secondaires, tant dans les zones de grandes cultures des cantons de Saint-Julien ou de Douvaine, que dans le plat pays du Pays de Gex, empêche à tout jamais le remembrement et la mise en valeur rationnelle ou la mécanisation rentable des sols. Seuls le maraîchage et l'arboriculture restent encore possibles.

Et cette situation entraîne toute une cascade de conséquences fâcheuses pour les agriculteurs français:

- les exploitations étant de moins en moins rentables, les jeunes agriculteurs n'ont pas les moyens financiers de s'agrandir et l'exode agricole s'accélère;
- ceux qui restent prennent, pour tenter de subsister, de multiples directions de culture. Faisant ainsi un peu de tout, ils produisent à des prix fort peu compétitifs;
- les agriculteurs ayant besoin d'argent et les terres en France coûtant moins cher qu'en Suisse, les parcelles françaises sont ainsi soit rachetées, soit louées à des agriculteurs genevois. Les superficies possédées ou exploitées par des Genevois représentant plus du quart de la surface agricole utile (SAU) du Pays de Gex et près de 20% de la SAU des cantons de Saint-Julien, Annemasse et Douvaine.

Seuls les agriculteurs jurassiens du Pays de Gex ne sont pas trop lésés: ils ont de bonnes conditions d'exploitation et de commercialisation de leurs bois, et, étant donné le prix du lait à Genève, peuvent rentabiliser leur élevage laitier. Mais, en revanche, les débouchés pour la viande sont extrêmement restreints.

La compénétration du genre de vie urbain et industriel aurait pu être un aspect positif; malheureusement, là encore, le saupoudrage résidentiel n'apporte que les inconvénients de cette compénétration.

Structurellement, le Pays de Gex comporte davantage de grandes propriétés: de toute évidence, les personnes (Suisse ou internationales) ayant quelques revenus préfèrent le Pays de Gex au Chablais. Cela aussi a de l'im-

portance pour un aménagement éventuel concerté: *il faut conserver au Pays de Gex son paysage rural* et donc éviter aussi bien une urbanisation pavillonnaire anarchique qu'une urbanisation de type «grand ensemble».

Il est indéniable, là encore, que l'interdépendance entre la «tête» et le «corps» est très réelle et que seule une coopération étroite franco-genevoise peut enrayer la détérioration définitive de l'espace rural vaudois ou français.

Le contenu industriel

Les statistiques industrielles recourent exactement les conclusions précédentes: le Pays de Gex ne comprend que de petites entreprises (sur 151 entreprises, 7 seulement ont plus de 10 salariés et une seule en a plus de 50) alors que, côté Haute-Savoie, on trouve 4 entreprises de plus de 200 salariés. Mais les unes et les autres se plaignent de la fuite de la main-d'œuvre sur Genève où, pour les célibataires surtout, les salaires sont plus élevés. Ajoutons que l'éventail des branches industrielles est beaucoup plus ouvert en Haute-Savoie que dans le Pays de Gex où – il fallait s'y attendre – les entreprises du bâtiment prospèrent. Il est même à craindre, pour cette dernière zone, que l'expansion du CERN ne déracine encore davantage la main-d'œuvre à la fin des travaux de construction: il est peu probable, en effet, que cette main-d'œuvre «bâtiment» puisse être reconvertie en main-d'œuvre «CERN». A la tension sur le marché français de l'emploi née de l'attrait salarial de Genève, s'ajoute une certaine prolétarianisation de la main-d'œuvre française: ainsi, déjà en 1962, alors que les ouvriers ne représentaient que 32,6% de la population active de la Haute-Savoie, leur pourcentage était de 39,5% dans l'ensemble des communes de Ambilly, Etrembières, Gaillard, Ville-la-Grand et Annemasse. Les industriels se plaignent du niveau professionnel peu élevé de la main-d'œuvre locale (qui, sans doute, ne trouve pas d'emploi dans le canton de Genève).

Le contenu des échanges

Comme il fallait s'y attendre – car, contrairement aux comportements humains, la cohérence des faits est implacable – à la colonisation des terres et de l'emploi répondent les structures coloniales des échanges: la partie française de la «regio» vend à la partie genevoise ses produits peu ou pas «élaborés» (lait, miel, œufs, légumes, produits de carrière, ciment, bois scié) et y achète des produits élaborés (conserves, boissons, matériaux de construction, appareils ménagers, etc.).

Le contenu touristique

Il ne fait pas de doute que le massif du Crêt-d'Eau, le Salève, les Voirons, les bords français du Léman (plus accessibles à tous que la rive suisse) constituent pour les citoyens genevois des lieux privilégiés de contact avec la nature. Il est donc de la plus haute importance pour tous que ces lieux de détente soient protégés et aménagés.

Le massif jurassien comporte déjà à Lelex, Crozet et Mijoux des équipements pour le ski; les terrains de camping de Saint-Julien, Yvoire, Ferney, Gex et Divonne sont en pleine expansion. Maisons familiales de vacances et colonies de vacances prospèrent à Mijoux, Lelex, Cruseilles, Les Voirons, Monnetier-Mornex; Divonne est magnifiquement équipé pour accueillir les curistes et les touristes, etc.

Les résidences secondaires, si elles n'étaient pas aussi anarchiquement implantées, seraient certainement, pour la partie française de la «regio», une source d'expansion.

Nous avons vu que, malheureusement, ce n'était pas le cas: les inconvénients économiques annulent – voire l'emportent de loin sur – les avantages.

Nous n'avons pas noirci la situation par plaisir; il est préférable de regarder la vérité en face. L'objectivité seule rend lucide. Et cela d'autant plus qu'il ne s'agit de faire des procès d'intention à personne: nous sommes prisonniers de structures territoriales et fiscales léguées par nos aïeux et établies à une époque où la stabilité relative des structures économiques et communales en limitait considérablement les nuisances. Mais «autre temps, autres mœurs»: il nous faut donc de toute urgence – car le rythme et l'importance des nuisances grandissent chaque jour – passer de l'aménagement par laisser-faire à l'aménagement volontaire.

Pour un aménagement volontaire

1. Nécessité d'une politique commune d'aménagement. Comme dans toutes les actions humaines, la première chose à définir ici est «ce que nous voulons».

Il faut de toute évidence que cessant, Genevois et Français, de considérer la frontière politique comme un abîme juridique infranchissable, nous définissions, *en faisant la plus totale abstraction de ces frontières*, le plan d'aménagement de la «regio genevensis». Rien ne serait plus ridicule que de voir les autorités genevoises entasser leur population sur un territoire cantonal inélastique, ces popula-

tions fuir cet univers concentrationnaire et, par réaction, s'implanter n'importe où dans la périphérie française ou vaudoise, et les autorités françaises organiser leur territoire comme si l'agglomération de Genève n'existait pas. Il est donc nécessaire que nous définissions *ensemble*:

- La destination générale des sols du Genevois entier.
- Le tracé des grands équipements structurants et, en particulier, le tracé des «voies express» vers l'Italie (tunnel du Mont-Blanc), vers Annecy, vers Paris.
- La localisation des principaux services et activités: zones industrielles; équipements sanitaires, scolaires, touristiques; zones d'habitat dense et d'habitat dispersé. Il serait en particulier navrant d'imbriquer, dans le territoire cantonal genevois, zones industrielles et logements sous prétexte que la place manque.

2. Nécessité d'un plan d'aménagement commun.

Pour la mise en application de cette politique commune, il me semble indispensable de définir le «réseau urbain» de la «regio». Comme il n'est pas possible de revenir en arrière, il me semble que nos efforts devraient porter sur deux plans:

- Humaniser le Groupement d'urbanisme en évitant la croissance en «tache d'huile» de l'agglomération. Pour ce faire, il me semble que les petites agglomérations d'Annemasse (avec Etrembières, Gaillard, Ambilly, Ville-la-Grand) et de Ferney-Voltaire (avec Ornex, Moens et Preussin) devraient être les «pôles structurants» des deux extrémités de l'axe de développement est-ouest de l'agglomération.

- Etablir des plans de «rurbanisme» autour des communes-centres de Nyon, Gex, Collonges, Saint-Julien, Annemasse et Douvaine. Toutefois, pour tenir compte, comme nous l'avons signalé précédemment, des désirs de la population comme pour respecter le paysage rural, il est nécessaire que l'aménagement des zones de Nyon, Gex et Collonges se fasse suivant un mode d'urbanisation déconcentrée: c'est l'ensemble de chacune de ces zones qui doit être urbanisé et non certains points seulement. On pourra utilement, pour ce faire, s'inspirer du schéma d'urbanisation établi par M. Cottin sur le canton français de Vaugneray, en bordure de l'agglomération lyonnaise.

Il est bien évident que, parallèlement à ces mesures, il faudra reviser la législation concernant les biens-fonds de la zone dite «des 5 kilomètres», son fonctionnement allant à l'encontre de la politique commune de destination des sols, et étant un facteur de spéculation foncière.

Conclusion

J'ai bien conscience d'avoir soulevé plus de problèmes que je n'en ai résolus. J'espère pourtant avoir assez fait prendre conscience de la nécessité de vivre l'interdépendance au lieu de la subir. Je ne me cache pas – et je n'ai pas caché – les difficultés de l'entreprise: nous avons bien des obstacles de tous ordres à surmonter, mais rappelons-nous que ces obstacles n'ont rien d'insurmontable. Il ne s'agit nullement de nous renier en quoi que ce soit, mais bien au contraire de nous accomplir: c'est en se dépassant que cet accomplissement s'effectue. Alors, je vous – je nous – souhaite bon travail.